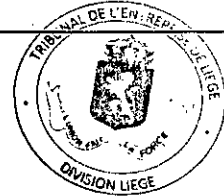


**Volet B****Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Fourni
au
Moniteur
belge***26035514*****- 3 MARS 2026**

Greffe

N° d'entreprise : **0403 976 987**

Nom

(en entier) : **A. et F. Ribauville et compagnie, Transports et Matériaux**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société à responsabilité limitée**Adresse complète du siège : **Chaussée de Ramioul 12 4400 Flémalle****Objet de l'acte : Transfert parts - nominations**

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire

Le 26 novembre 2025, s'est tenue, à 18H00, au siège social Chaussée de Ramioul 12 à Flémalle l'assemblée générale extraordinaire de la SRL A et F Ribauville et Cie, après convocation de tous les actionnaires, ceux-ci ayant reçu au préalable l'ordre du jour.

Tous les actionnaires sont présents, à savoir :

Monsieur Ribauville Christian N.N. 570815-21110 titulaire de 502 actions

Monsieur Ribauville Jean-Pierre N.N. 590526-22179 titulaire de 115 actions

Monsieur Ribauville Jean-François N.N. 630104-21327 titulaire de 115 actions

Monsieur Ribauville Florian N.N. 930801-28941 titulaire de 10 actions

Monsieur Ribauville Valentin N.N. 951122-49346 titulaire de 10 actions

La totalité des actions étant représentée, l'assemblée peut valablement délibérer.

Ordre du jour

Transfert de parts

Monsieur Christian Ribauville officiera en tant que président de séance, et Monsieur Jean-François Ribauville se chargeant du secrétariat.

Monsieur Jean-Pierre Ribauville déclare vouloir vendre les 115 actions qu'il détient dans la SRL A et F Ribauville et Cie.

Monsieur Florian Ribauville se porte acquéreur de 58 actions

Monsieur Valentin Ribauville se porte acquéreur de 57 actions

La modification sera transcrite au Registre des Associés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h30.

Christian Ribauville

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 11/03/2026 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du **Volet B** : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).